

*nouveau Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation

Le programme a été revu et actualisé suite à la loi du 5 mai 2014 relative à la formation



- Se repérer dans les dispositifs et savoir « jouer avec » : connaître les obligations légales en matière de formation, les modalités de financements, les montages possibles...
- Savoir piloter et animer une politique de formation et optimiser ses ressources
- Disposer d'outils simples de GRH et d'accompagnement des parcours des salariés
- 🔁 Être en capacité d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de formation
- Situer son rôle dans l'élaboration du plan de formation
- Évaluer et recenser les besoins de formation
- Élaborer un plan de formation en lien direct avec la stratégie, les objectifs de l'association et la gestion des compétences

Publics

Toute personne en charge de la formation. En particulier

- Directeurs
- Responsables des ressources humaines
- Chargés d'insertion
- Assistant-e-s de direction, Assistantes Formation

O Durée

2 jours, soit 14 heures

En inter: 600 € par personne

Nombre de participants

7 à 12 personnes

(I) Prix de la formation

En intra: tarif de groupe, nous consulter







Programme détaillé

Les enjeux et le cadre de la formation professionnelle

- Politique associative, stratégie de développement des compétences
- Obligation employeur/droits des salariés
- Les enjeux de la réforme
- Le nouveau Compte Personnel de Formation

Les dispositifs de financements et l'optimisation des financements

Focus sur la formation des salariés en contrats aidés

Élaborer le plan de formation

- La démarche d'élaboration du plan
- Le recueil des besoins
- La planification et l'organisation des actions de formation

Présenter, valider et communiquer sur le plan de formation : auprès des administrateurs, de la Direction, des IRP, des salariés

Évaluer et suivre le plan de formation



Méthode pédagogique

- Alternance d'apports théoriques et d'échanges sur des cas concrets
- Atelier sur la mise en place du plan de formation

Modules complémentaires :

- 130 Se coordonner dans l'évaluation et la construction des parcours
- 98 Mettre en place des procédures pour favoriser le retour à l'emploi



